

1ER RALLYE NATIONAL

DE LA VILLE DE SAINT-LEU

(27 et 28 Août 2011)



Règlement Particulier

Conservons notre Environnement propre et pensons à l'avenir de nos enfants.

Programme – horaires

28/07/2011		Parution du règlement particulier et des itinéraires
28/07/2011		Ouverture des engagements
15/08/2011		Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)

Sessions de reconnaissances - Voir Art 6.2.1			
1	Samedi	20/08/2011	14H à 22H
2	Dimanche	21/08/2011	10H à 18H

24 août 2011		Publication de la liste des engagés
Samedi 27 Août 2011	14:00	Début des vérif° administratives et techniques Stade des Marsouins
	20:30	Fin des vérif° administratives et techniques
	20:45	Fin de mise en place du parc fermé Stade des Marsouins
	19:30	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Maison des Associations
	21:00	Publication de la liste des équipages admis au départ - -> Affichage à proximité du parc fermé de départ.
Dimanche 28 Août 2011	08:30	Départ du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15:33	Arrivée du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15:45	(à partir de ...) Vérifications finales (lieu exact précisé par additif)
	17:00	(à partir de ...) Publication des résultats finaux officiels du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	17:30	(à partir de ...) Publication du classement officiel définitif du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	17:35	(à partir de ...) Remise des prix (<i>Mairie de Saint-Leu</i>)



ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'ASAPROMO organise les **27 et 28 août 2011**, en qualité d'organisateur administratif, et avec le concours:

de la Municipalité de Saint-Leu
de la Préfecture de la Réunion
du Groupement de Gendarmerie Nationale, et les Brigades concernées
du Conseil Général -Direction des Infrastructures et Transports,
du Parc National des Hauts
de la Direction Départementale de l'Equipement,
de la Direction Départementale des Sports,
du Service Départemental d'incendie et de Secours,
des Ambulanciers privés,
du Président et des membres du Comité Régional du Sport Automobile et tous ses Officiels,
des Présidents et membres de l'ASAR, de l'ASASUD, de l'ASA Bourbon et du CRK
de toute la presse : télévisée, parlée et écrite,
de tous les bénévoles qui œuvrent pour la réussite de l'épreuve:
 commissaires,
 signaleurs,
 auxiliaires de sécurité,
des riverains des villes, villages, routes et chemins empruntés

le Rallye National dénommé :

«1^{er} Rallye National de Saint-Leu»

Le Présent règlement a reçu le permis d'organisation :

du Comité Régional du Sport Automobile sous le n° **1905-11-04**

de la F.F.S.A, sous le n° ..., le

COMITE D'ORGANISATION

Président : Pascal PARIS

Membres : Johny FESSARD Gérard FONTAINE Pascal MAILLOT Alain HOAREAU
 Dominique HOARAU Daphné SANTOULANGUE Sergio DEMILE
 Jérôme DEFAUD André MARCHAND Karine LAFONTAINE

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA PROMO Réunion – 217 Rue Marius et Ary Leblond - 97451 SAINT PIERRE CEDEX
Délégué par l'ASA PROMO : Johny FESSARD – GSM : 0692 311 311

PERMANENCE DU RALLYE

ASA PROMO – John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Fax : 0262.25.47.11

GSM : 0692 311 311 Johny FESSARD

Permanences le mardi de 18h00 à 20h00

SECRETARIAT DU RALLYE

Du 28 juillet 2011 au 26 août 2011 → John's Electronic, 29 Rue Marius et Ary Leblond à Saint-Pierre

Du 27 août au 28 août 2011 → Mairie de Saint-Leu

1.1 P – OFFICIELS (Cette page sera complétée par additif validé par le collège des commissaires)

	Observateur du Comité :	ETHEVE Lilian
Collège des Commissaires Sportifs	Président :	PANCHBAYA Ilias
	Commissaire Sportif 1	HOARAU Denis
	Commissaire Sportif 2	TRICARD Béatrice
	<i>Secrétaire</i>	HOAREAU Michelle
Direction de Course	Directeur de Course :	AGATHE Patrick
	Directeur de Course Adjoint 1	CLAIN Patrick
	Directeur de Course Adjoint 2	COCHARD Emmanuelle
Délégués aux Epreuves Spéciales :		POTHIN Rosabelle
		MEZINO Jean-Hugues
Chargés des Relations Concurrents		AGATHE Nathalie
Commissaires Techniques		HOAREAU Alain (Resp.)
		BEGUE Jean Patrick
		COCHARD Nicol
		MAILLOT Daniel
		MAREL Gilles
		POTHIN Cédric
		DALHED Djounaid
Référent Technique		FESSARD Johny
Voiture tricolore		PARIS Pascal
Médecin Chef		Dr TIXIER François
Voiture Sono		LEVENEUR Jean-Jacques
Parcs Fermés/Départ/Arrivée		PORET Patrick
Parcs d'assistance		IMAZE Brice
Chargé des classements informatiques		MARTIN Bertrand
Chargé de relations avec la presse		PARIS Pascal

Règlement standard FFSA : A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; publicité ; itinéraire du rallye ; comportements antisportifs, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.



1.2 P - ELIGIBILITE

Le présent rallye compte pour :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes organisé par le CORSA-Réunion

Les Coupes et Challenges autorisés par le CORSA-Réunion (Coupe 1600 Groupe A, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe Groupe R, Coupe TOTAL / PEUGEOT)

Le Challenge Promo et le Challenge « LC Compétition »

1.3 P – VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le :

SAMEDI 27 Août 2011	14:00	Début des vérif° administratives et techniques Stade des Marsouins
	20:30	Fin des vérif° administratives et techniques
	20:45	Fin de mise en place du parc fermé – Stade des Marsouins

Ils seront également informés par la presse écrite (JIR et/ou QUOTIDIEN) du jeudi ou vendredi précédant le rallye.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Dans le cas où l'équipage n'est pas concurrent, celui-ci doit fournir à l'organisateur l'autorisation du propriétaire du véhicule.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA :

Jusqu'à 30 mn de retard → 15 euros

Plus de 30 mn à 1 heure de retard → 30 euros

Par heure supplémentaire de retard → 15 euros

Les vérifications finales auront lieu à la Mairie de Saint-Joseph.

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués à **Clinique Auto Réunion, 17 rue Vincent Bordet ZAC des Grègues 97480 Saint-Joseph.**

Prix horaire de la main-d'œuvre : **45 Euros TTC.**

ARTICLE 2 P – ASSURANCES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P Tout concurrent qui désire participer au Rallye National de Saint-Joseph doit adresser au secrétariat du rallye le formulaire d'engagement annexé au présent règlement particulier. Celui-ci devra être entièrement rempli, accompagné des droits d'engagement et déposé au plus tard **le lundi 15 Août 2011 :**

- au secrétariat du rallye (article 1)

- zone Nord : St-Denis → chez GI-Sport

- zone Est : St-Benoît → chez SCF-garage

- zone Sud : St-Pierre → chez RS Sport



Toute demande d'information sur le règlement particulier ou l'itinéraire de l'épreuve devra être adressée par courriel à asap418@orange.fr ou john@johnselectronic.com

Les engagements des concurrents d'une Coupe de Marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédant la date de clôture

3.1.10 P Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures au maximum. En cas de dépassement de cette limite en ce qui concerne les fiches d'engagement, une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement., et les confirmations de participation ne pourront se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

3.1.11 P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **500,00 euros**
Equipages inscrits au Challenge Promo : **425,00 euros**
- b) sans la publicité facultative des Organisateurs, ces tarifs sont doublés.

L'engagement dans un challenge ou un trophée organisé ou autorisé par le Comité Régional devra être précisé sur la fiche d'engagement (en marge ou dans les cases prévues à cet effet).

3.1.12 P Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur, et mentionnés obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.

3.2 P - EQUIPAGES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2.9 P – Le port du casque est interdit en dehors des Epreuves Spéciales
Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3 P - ORDRE DE DEPART

3.3.1 P Pour la 1^{ère} étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2 P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**
A8W, A7S, GT+, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

3.3.9 P Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum : 10cm), sous peine d'une pénalisation de 80€. Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme **normalisé** figurera à côté du nom dudit licencié.



ARTICLE 4 P- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P- VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe J du Code Sportif International pour les voitures du Groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), les voitures du Groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du Groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des Groupes F2000, FRC, FA, FN,GT de série 2 roues motrices et Z.

4.2 P- PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2.2 P- A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN, cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours.

4.3 P- ASSISTANCE - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2 P Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation **ou** ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du collègue des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3 P Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans ;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture ;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 euro. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4 P- Procédure de pesée des voitures – conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6 P- Plaques d'immatriculation – conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION

Le rallye représente un parcours comportant **6 épreuves spéciales** :

<u>Étape Unique</u>		km ES	Heure
ES1	CAP PECHEURS 1	9,5	09:28
ES2	LA SOURCE 1	18,3	09:51
ES3	CAP PECHEURS 2	9,5	11:59
ES4	LA SOURCE 2	18,3	12:22
ES5	CAP PECHEURS 3	9,5	14:30
ES6	LA SOURCE 3	18,3	14:53

RECAPITULATIF:

Total ES (km)	83,400
Total Liaisons (km)	155,450
KILOMETRAGE TOTAL DU RALLYE	238,850

6.2 P – RECONNAISSANCES - conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 P

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.4P

Des contrôles seront effectués : la méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des ES ou dans tous autres lieux entre les points de départ et d'arrivée des ES.

Tout concurrent (pilote, copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de 3 passages sur toute ou partie d'une E.S., ou n'ayant pas remis sa fiche de contrôle lors de la vérification administrative, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la FFSA.

La FFSA a la possibilité d'effectuer des contrôles.



6.2.5 P – Durée :

La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours et se dérouleront comme suit :

Sessions de reconnaisances - Voir Art 6.2.1			
1	Samedi	20/08/2011	14H à 22H
2	Dimanche	21/08/2011	10H à 18H

6.2.6 P – Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2. P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P - Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chasubles blanches → Chefs de Poste
- Chasubles jaunes → Commissaires
- Chasuble orange → Commissaires de route

7.5.8P – Un départ **anticipé** est un départ effectué avant que le commissaire **et/ou** une horloge **et/ou** un feu ne donne le signal. **Il n'y a aucune tolérance. le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.**

Il sera pénalisé par la Direction de Course de 10 secondes à la 1^{ère} infraction **si le départ est anticipé de moins de 5 secondes et de 30 secondes s'il est anticipé de 5 secondes ou plus. Pour la 2^{ème} infraction la pénalité sera** de 1 mn. Les infractions suivantes seront **décidées et** appliquées par le Collège des Commissaires Sportifs. Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement en cas de récidive.

7.5.17.3 P – Les dépanneuses et/ou autres moyens de dépannage seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.5. P – Le classement intermédiaire de fin d'étape **pourra éventuellement être** établi à l'issue de la dernière ES courue. Les éventuelles pénalités de la **ou des** dernière(s) section(s) seront ajoutées le lendemain matin.

9.6 P - Il sera établi un classement « challenge promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

ARTICLE 10 P – PRIX

Prix en espèces : Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 28 Août 2011**

17:35	(à partir de ...) Remise des prix (<i>Mairie de Saint-Leu</i>)
--------------	--

Voir ANNEXE "ITINERAIRES"